



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

**ETATS DES LIEUX DES SITES A REBOISER DANS LA
RESERVE FORESTIERE DE BALOUMGOU COMMUNE
DE BANGANGTE**



JUILLET 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES PHOTOS.....	3
LISTE DES ANNEXES	3
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BANGANGTE.....	4
I.1. Description du milieu physique	4
I.2. Végétation.....	5
I.3. Hydrographie	5
I.4. Climat.....	5
I.5. Démographie.....	6
I.6. Activités socio-économiques	6
II. PRESENTATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DES SITES DE REBOISEMENT....	7
II.1. Localisation de la réserve forestière de Baloungou.....	7
III. FORCES ET FAIBLESSES DU SITE DE REBOISEMENT.....	11
III.1. Les Forces des sites à reboiser	11
III.2. Les Faiblesses des sites à reboiser.....	12
IV. NIVEAU D'IMPLICATION DES COMMUNAUTES (POPULATIONS) RIVERAINES	14
V. NIVEAU D'IMPLICATION DE LA COMMUNE	14
VI. PARTENARIATS EXISTANTS DANS LA ZONE.....	15
VII. LES AXES D'APPUI	16
ANNEXE	17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques coordonnées GPS des sites de reboisement 10

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation de la réserve forestière de Baloumgou..... 8

Figure 2 : Carte de localisation de la zon à reboiser dans la réserve forestière de Baloumgou 11

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Parcelles vides (à gauche) et des parcelles de très faibles densités d'eucalyptus (à droite) sur le site de Baloumgou 9

Photo 2 : Végétation naturelle est herbeuse dominée par des graminées et fougères 9

Photo 3 : Sol latéritique nu par endroit dû au terrassement et prélèvement de la latérite pour les travaux d'entretien des routes des villages 10

Photo 4 : Carrière d'exploitation des pierres du côté de la réserve de Baloumgou et évoluant vers la réserve... 12

Photo 5 : Champs et habitations présents dans la réserve 13

Photo 6 : Routes (à gauche), et lignes de fil électrique (à droite) qui traverse la réserve 13

Photo 7 : Visite du site de reboisement accompagné du chef de poste forestier et du personnel de la délégation départemental des Forêts du Ndé 15

Photo 8 : Echanges avec le délégué départemental des Forêts (DD MINFOF) du Ndé (à gauche) et photo de famille à l'entrée de la délégation (à droite) 16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quelques personnes ressources de la commune de Bangangté 17

Annexe 2 : Mémoire d'entente pour le contrat de subvention de l'ACFCAM avec la commune de Bangangté 18

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BANGANGTE

L'Arrondissement de Bangangté a été créée en 1930 par l'arrêté du Haut-Commissaire de la France d'Outre-Mer. La Commune de Bangangté, créée par Arrêté N° 807 du 29 novembre 1954 est située dans la Région de l'Ouest, Département du Ndé et érigée en chef-lieu du département du Ndé par le décret N° 61 du 3 février 1961 du Président Ahmadou AHIDJO. Elle couvre une superficie de 800 km² avec une population de 200 000 habitants constitués principalement des agriculteurs et des éleveurs. Elle s'étend entre 5° 7' 30'' et 5° 9' 30'' de latitude Nord et entre 10° 30' 00'' et 10° 32' 30'' de longitude Est et a une altitude moyenne de 1365 m. La Commune de Bangangté est composée de 7 groupements (Bangangté, Bangoulap, Bamena, Bahouc, Batchingou, Bangang Fokam, Bangoua). Elle est limitée au Nord par les communes voisines de Bayangam, Foubot et Bangou ; au Sud par la Commune Bassamba et de Tonga ; à l'Ouest par les communes de Bazou et Bana, à l'Est par la Commune de Massangam.

I.1. Description du milieu physique

Le milieu naturel de l'arrondissement de Bangangté présente ses particularités. Le territoire de l'arrondissement de Bangangté est caractérisé par des reliefs variés tels que les hautes terres, les pentes, les plaines et pénéplaines. On y distingue plusieurs types de sol :

- les sols ferrallitiques rouges et de texture argileuse, basaltiques et métamorphiques. Ce sont en gros des sols sur basalte bien profond et homogène dans les parties à pentes moyennes ou faibles, ils sont favorables à l'agriculture ;
- les sols latéritiques rougeâtres comportant des affleurements rocheux ou caillouteux sur les flancs et quelques sommets impropres à l'agriculture;
- les sols argileux qui durcissent dès la saison sèche dans les zones marécageuses ;
- les sols hydromorphes caractérisés par un engorgement temporaire, ils sont dans les plaines fertiles et propres au maraîchage s'ils sont drainés ;
- les sols alluvionnaires amorphes, hydro morphes noires très fertiles dans les plaines.

A cause de l'influence du relief, le climat d'altitude prédomine et la moyenne annuelle des précipitations oscille entre 1400 mm et 2500 mm.

I.2. Végétation

La flore est dominée de savane herbeuse avec quelques îlots de forêts naturelles protégées. La savane herbeuse est constituée de graminées, de *Melinis odorant*, de *Imperata cylindrica* (Letouzey, 1979) ; cette savane remplace la forêt secondaire dont les reliques subsistent en îlots dans le paysage (Simeni, 2009) ; cette dernière est le résultat de la destruction de la forêt primaire par suite de défrichage, de feux de brousse, pour laisser place aux plantations pour les cultures vivrières. Les zones marécageuses sont caractérisées par des formations montagnardes et par des raphiales à *Rafia farinifera*.

I.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la zone est suffisamment dense. Le Noun est le principal cours d'eau drainant la zone. Il est alimenté par trois affluents: le Kong et le Ngam, ainsi que le Ndé plus à l'Est. La ville est traversée par des petits cours d'eau qui se jettent dans le Ngam au rang desquels: Kepantse, Pantse, Sao, et Babe. Le régime hydrographique est caractérisé par une période de crue en saison des pluies (septembre-octobre) et une période d'étiage en saison sèche (février-mars). Ces cours d'eau sont intermittents, avec des tarissements observés pour certains cours d'eau pendant la saison sèche.

I.4. Climat

La nature topographique de Bangangté a une influence sur les conditions climatiques, lui conférant un climat d'altitude. Bangangté connaît un climat subéquatorial de mousson ou pseudo tropical à dominance humide et fraîche. Une grande partie de la commune est marquée par 2 grandes saisons, la saison sèche et la saison des pluies. La saison sèche est généralement plus courte et s'étend de mi-novembre à mi-mars. La saison des pluies quant à elle, plus longue, va de mi-mars à mi-novembre. On note cependant de petites variations quant à la date de début et de fin des pluies. Les données pluviométriques obtenues à la Délégation Départementale de l'Agriculture à Bangangté montrent que, pour la période allant de 1990-2010, le mois de septembre a été le plus pluvieux avec 273,8 mm de pluie, et le mois de décembre, le plus sec, avec 1,9 mm de pluie.

Cependant, bien que la moyenne de température soit comprise entre 14°C et 28°C, on observe des températures élevées (soit 35° C) dans les forêts de basse altitude et les plaines. Généralement, les temps varient de chaud et humide dans les zones de basse altitude à froid et sec dans les zones de haute altitude. Les inversions de température surviennent dans les vallées et les dépressions. La moyenne

annuelle des précipitations est comprise entre 1400 et 2500 mm mais inégalement répartie dans les 8 mois de l'année.

Les principaux vents porteurs de pluie, qui viennent du Sud sont interrompus par les hautes terres entraînant les pentes Sud-Ouest humides sur les montagnes et les écrans de pluies sur les côtés Nord-Est. Pendant la journée, l'air chaud monte, conduisant à des conditions de brouillard et de nuages le long des escarpements. Cette zone est de type tropical humide avec quatre saisons, deux pluvieuses et deux sèches. La petite saison de pluies, s'étend de mi-mars à juin alors que la grande va d'août à mi-novembre. La grande saison sèche couvre les mois de novembre à mi-avril, alors que la petite saison sèche est en juillet.

I.5. Démographie

Démographiquement, la région de l'Ouest, y compris la commune de Bangangté est une zone de forte concentration de la population. Suivant les plans de développement locaux (PDL), la population est inégalement dans tout l'arrondissement et était de 200 000 habitants en 2013. C'est ainsi que les plus grandes concentrations se retrouvent autour des chefferies et le long de l'axe Bafoussam-Yaoundé. La population est essentiellement autochtone, même si on retrouve en minorité des allogènes venus de diverses régions du Cameroun, ainsi que des expatriés.

I.6. Activités socio-économiques

L'économie de la localité est essentiellement axée sur l'agriculture. L'arrondissement de Bangangté possède en effet, l'un des marchés de produits vivriers les plus importants du plateau bamiléké. On y trouve :

- des cultures vivrières très diversifiées : tubercules, haricot, arachides ;
- des cultures maraîchères : tomates, pastèques, choux ;
- des cultures d'exportation, essentiellement café et cacao ;

L'activité pastorale est quant à elle axée sur l'élevage des bovins, des caprins, d'ovins, des porcins et des volailles.

Dans le cadre du transfert des compétences dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le Ministère des Forêts et de la Faune a transféré la gestion des certaines réserves forestières aux communes, parmi lesquelles celle de Baloumgou transférée à la commune de Bangangté. Ce transfert de compétence qui s'est fait dans le cadre de la décision N° 2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS, du 21 Août 2012, vise à assurer une gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques ; et leur contribution effective au développement économique et social local.

La commune de Bangangté est membre fondateur de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM). A ce titre elle fait partie des communes bénéficiaires des subventions de l'ACFCAM dans le cadre du cofinancement des activités de reboisement dans les communes des zones de savanes sèches et de transition du Cameroun. Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les communes de zones de savanes sèches et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR qui s'articule autour de l'APVFLEGT. Elle a pour objectif général de promouvoir l'amélioration de la gouvernance, de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière plus spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale. La Commune de Bangangté a bénéficié d'un financement de 80 000 Euros pour 4 ans.

II. PRESENTATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DES SITES DE REBOISEMENT

II.1. Localisation de la réserve forestière de Baloumgou

La réserve forestière de Baloumgou est située entre le Département du NDE et celui des Hauts plateaux, dans la Région de l'Ouest Cameroun. Elle se partage l'Arrondissement de Bangangté dans le NDE et celui de Bangou dans les Haut – plateaux. D'après les archives du poste forestier, elle fût créée en 1934 et s'étendait sur une superficie de 169 ha. Géographiquement, la réserve s'étend entre 5,196° et 5,211° de latitude Nord et entre 10,426° et 10,447° de longitude Est (Arcgis). La grande partie de la réserve est constituée de plantations d'Eucalyptus et le reste de la forêt naturelle. Elle traverse trois villages dont Baloumgou dans sa partie nord, Bangoua à l'ouest et au sud – ouest, et Bamena au sud – est et à l'est.

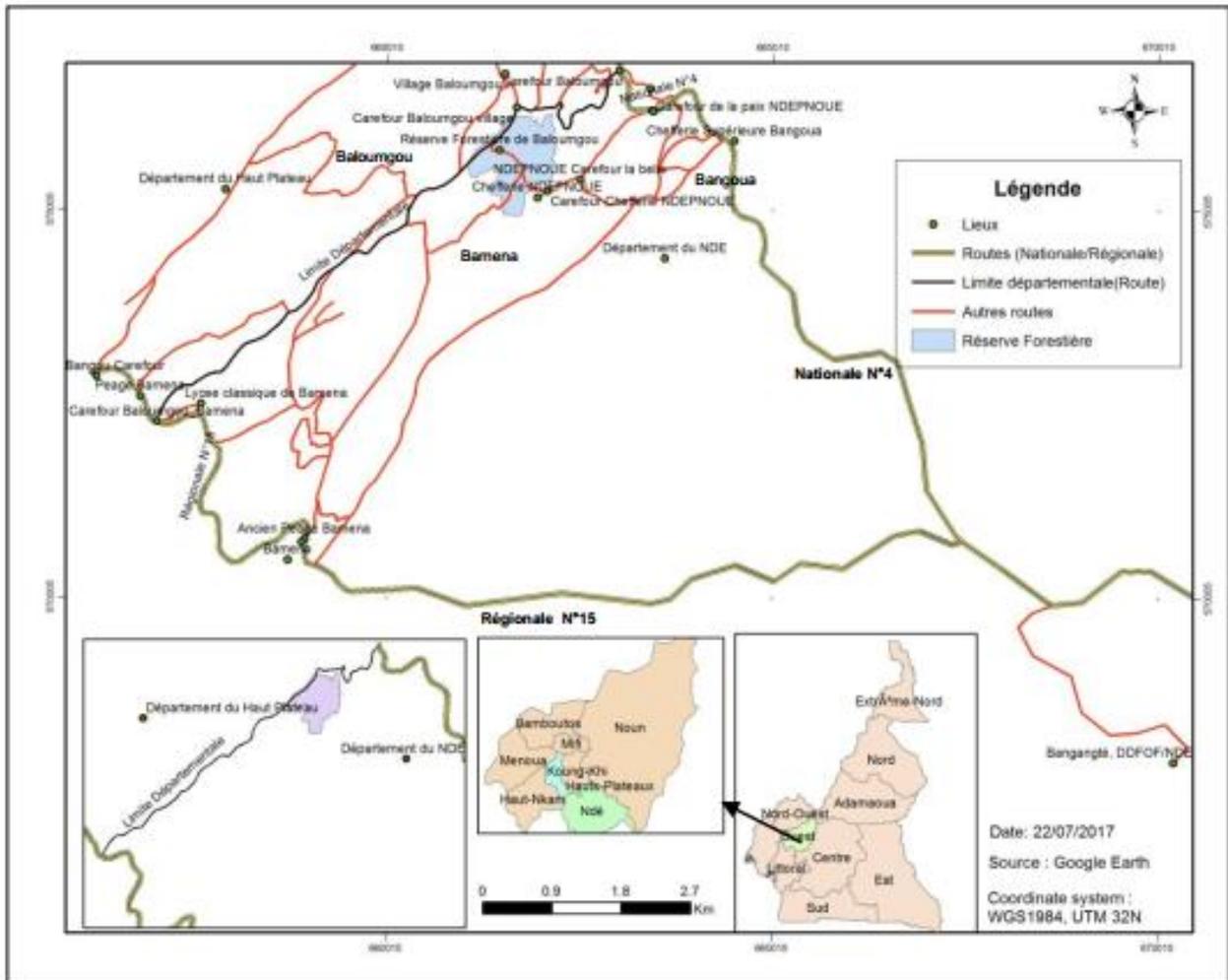


Figure 1 : Carte de localisation de la réserve forestière de Baloumguo

Les sites de reboisement sont situés dans la réserve forestière de Baloumguo qui contient par endroit quelques vieux pieds d'eucalyptus plantés il y'a de cela 20 ans et plus. Ces plants ont des densités très faible (100 tiges à l'hectare) d'où la nécessité d'y effectuer du reboisement pour densifier davantage et restaurer le site en dégradation. Le cumule des parcelles vides à reboiser et à densifier peuvent atteindre 30 ha (voir photo 1).



Photo 1 : Parcelles vides (à gauche) et des parcelles de très faibles densités d'eucalyptus (à droite) sur le site de Baloumgou

Le site contient des arbres et arbustes également qu'il faudra couper ou élaguer par endroit pour permettre une bonne mise en œuvre du reboisement. La végétation naturelle est herbeuse, dominée par des graminées et fougères. Le sol latéritique est nu par endroit dû au terrassement et prélèvement de la latérite pour les travaux d'entretien des routes des villages riverains.



Photo 2 : Végétation naturelle est herbeuse dominée par des graminées et fougères



Photo 3 : Sol latéritique nu par endroit dû au terrassement et prélèvement de la latérite pour les travaux d'entretien des routes des villages

Tableau 1 : Quelques coordonnées GPS des sites de reboisement

Nro	LATITUDE (N)	LONGITUDE (E)	ALTITUDE
1	05°19'95.50''	10°43'91.66''	1440 m
2	05°20'31.61''	10°43'97.23''	1450 m
3	05°20'40.45''	10°43'47.87''	1416 m
4	05°20'36.73''	10°43'54.75''	1415 m
5	05°20'54.48''	10°43'28.30''	1438 m

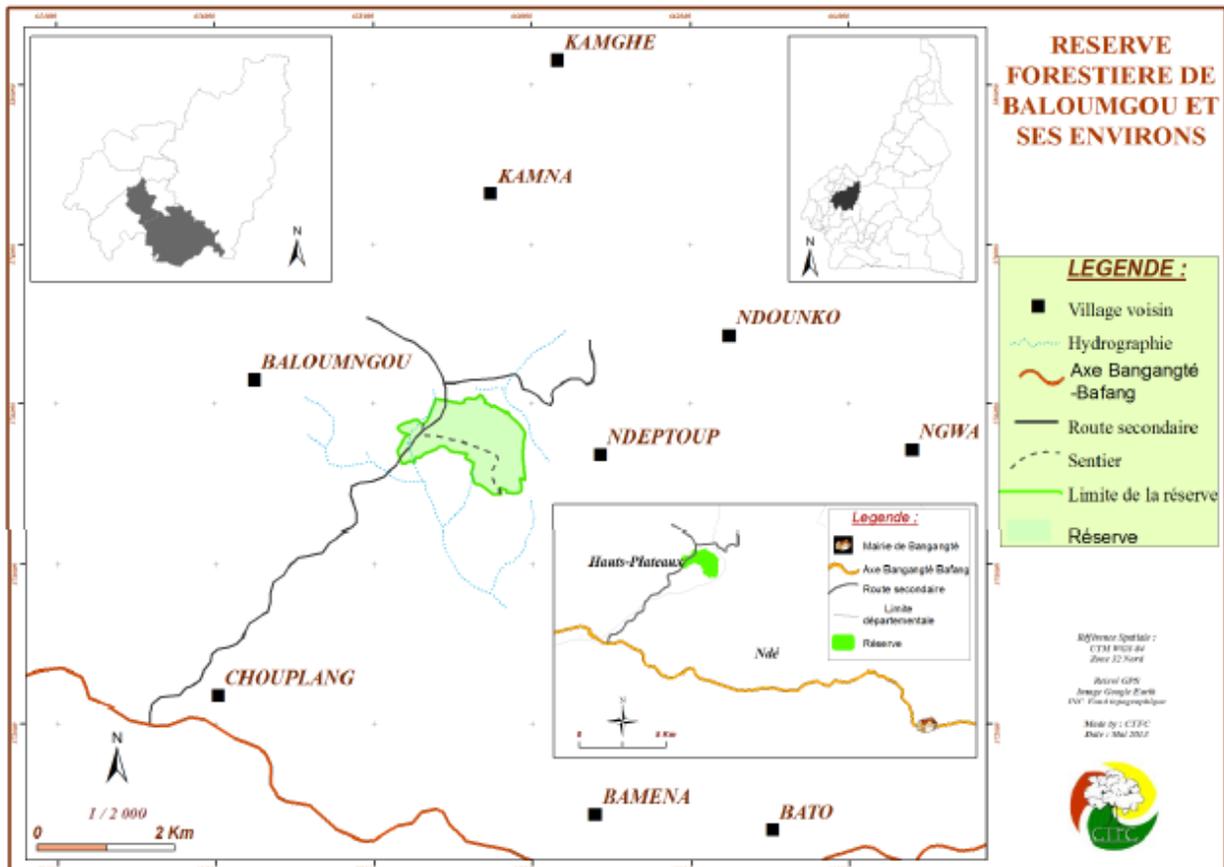


Figure 2 : Carte de localisation de la zon à reboiser dans la réserve forestière de Baloumngou

III. FORCES ET FAIBLESSES DU SITE DE REBOISEMENT

III.1. Les Forces des sites à reboiser

En contre bas du site de reboisement, on note la présence d'un marécage ainsi que des ruisseaux pérennes qui sont exploités par des agriculteurs pour la pratique des cultures maraichers. Le site est situé entre 3 à 5 km des maisons d'habitations des groupements limitrophes Bamena, Baloumngou et Bangoua. Le statut du site est bien connu des riverains comme réserve forestière. Un Chef de poste forestier est détaché de la Délégation Départementale du Ministère des Forêts et de la Faune du NDE pour le contrôle régulier des exploitations illégales et la lutte contre les feux de brousses reçurent en saison sèche. Le travail peut être effectué sur plusieurs blocs de reboisement rapprochés dans un même bassin versant de la réserve.

III.2. Les Faiblesses des sites à reboiser

Les activités d'élevage de (poulets, bovins, moutons et chèvres) sont existantes dans les zones périphériques de la réserve. Les bergers utilisent le sentier qui est à l'intérieur de la réserve comme couloir de transhumance. Une grande sensibilisation et des concertations devraient être menées avec les chefs de troupeau et bergers pour éviter les pertes liées au piétinement des bêtes. Une sécurisation des sites de reboisement est nécessaire du côté du sentier qui sert pour le moment de couloir de transhumance pour empêcher l'intrusion des bêtes dans les zones boisées. Une campagne d'entretien des zones reboisées doit être faite d'une part et d'autre part, les communautés devraient être également sensibilisées contre des feux de brousse en fin de saison de pluie. On note également les faiblesses suivantes :

- Faible collaboration entre la mairie de Bangangté et la délégation départementale du Ndé car les chefs de postes forestiers et les agents de la DD MINFOF ne sont pas toujours consultés dans la mise en œuvre des activités de la mairie ;
- Faible implication des communautés (populations) riveraines dans les projets réalisés par la mairie ;
- La délégation départementale du Ndé et la mairie de Bangangté ne possède pas suffisamment d'information sur la délimitation de la réserve, les limites de la réserve n'étant pas matérialisées sur le terrain on note la présence d'une carrière d'exploitation de pierres situé très proche de la réserve et qui évolue au fil des jours vers la réserve (voir photo 4) ;



Photo 4 : Carrière d'exploitation des pierres du côté de la réserve de Baloumgou et évoluant vers la réserve

- On note également la présence de quelques champs et habitations dans la réserve



Photo 5 : Champs et habitations présents dans la réserve

- La réserve qui est traversée par des routes et deux lignes de fil électrique.



Photo 6 : Routes (à gauche), et lignes de fil électrique (à droite) qui traverse la réserve

IV. NIVEAU D'IMPLICATION DES COMMUNAUTES (POPULATIONS)

RIVERAINES

Les populations riveraines pratiquent de l'agriculture en contre bas de la réserve et de la zone de reboisement. Il est difficile par endroit de percevoir les limites réelles entre les plantations et la réserve. Des empiètements des limites de la réserve ne sont pas en reste. Il est important de reconstituer les limites de la réserve avec la participation des familles, chefs de village riverains de la réserve et matérialiser par des plaques indicatrices bien visibles. Signalons l'absence d'un comité paysan forêt pour la réserve forestière de Baloungou. Dans chaque quartier riverain, nous avons des associations de femmes, hommes et jeunes qui doivent être sensibilisés pour la mise en œuvre ainsi que la pérennisation du projet du reboisement 1400.

V. NIVEAU D'IMPLICATION DE LA COMMUNE

La commune dispose d'une délibération communale qui autorise la création d'un service chargé de l'environnement et de la foresterie. La commune dispose d'un personnel qualifié pour la conduite de la mise en œuvre des activités dans le cadre de ce projet. La commune a bénéficié et a mis en place 103 hectares dans le cadre de la phase pilote du Projet REDD+ dans le réserve forestière Bapouh Bana. La commune a créé une pépinière communautaire d'une capacité de production de 30 000 plants à Batchingou.

Pour faciliter la mise en œuvre, la commune a ouvert des stages de vacances aux jeunes des communautés riveraines pour faciliter la mobilisation de la main d'œuvre locale. La commune travaille avec l'accompagnement des sectoriels du MINFOF pour former les communautés riveraines sur les techniques conduites des activités de reboisement. Le volet communicationnel et la sensibilisation sont assurés par la Commune qui organise et anime des émissions sur les chaînes de radio communautaires sur des thématiques de changement climatique, lutte contre la déforestation. Les plants fruitiers (variétés améliorées et sélectionnées et greffées) seront produits chaque année dans la pépinière communale et seront distribués gratuitement chaque année aux communautés riveraines pour la mise en terre dans les plantations individuelles en fonction de l'aménagement et de la superficie qui sera disponible dans la parcelle de chaque potentiel bénéficiaire. La commune va encourager la pratique de l'agroforesterie afin de créer à la longue des marchés locaux/points d'écoulement des fruits dans les villages riverains de la réserve. Une situation de référence sera faite ainsi qu'une fiche de suivi de

chaque bénéficiaire par année. La commune doit tout faire pour amener les populations à réduire la pression des activités anthropiques sur la réserve.

VI. PARTENARIATS EXISTANTS DANS LA ZONE

La commune de Bangangté, a signé des conventions de partenariat avec le MINFOF. Une convention de partenariat pour la valorisation de la réserve forestière de Baloumgou est en cours d'élaboration avec ENEO. La commune entretient de très bonnes relations de collaboration avec les différents sectoriels techniques de l'Etat en matière de mise en œuvre des compétences transférées aux communes. Pour tous les projets en cours, les sectoriels Régionaux, Départementaux d'arrondissement) sont associés à toutes les étapes que ce soient (maturation, mise en œuvre, suivi et pérennisation).



Photo 7 : Visite du site de reboisement accompagné du chef de poste forestier et du personnel de la délégation départemental des Forêts du Ndé



Photo 8 : Echanges avec le délégué départemental des Forêts (DD MINFOF) du Ndé (à gauche) et photo de famille à l'entrée de la délégation (à droite)

VII. LES AXES D'APPUIS

La commune sollicite être appuyée par le projet reboisement 1400 ces quatre années dans plusieurs domaines suivant et classées par ordre de priorité :

- l'élaboration du plan d'aménagement de la réserve forestière de Baloungou ;
- création d'une pépinière communale moderne d'une capacité de 50 000 plants pour production des espèces forestières, plants agroforestiers et plants ornementaux ;
- extension de la zone de reboisement dans la réserve forestière ;
- équipement et Renforcement de capacités de l'Unité de la Foresterie Communale ;
- Entretien des différents sites de reboisement

ANNEXE

Annexe 1 : Quelques personnes ressources de la commune de Bangangté

N°	Noms et prénoms	Commune/Fonction	Contacts / Email
1.	NIMIM MAKAMBA	CP MINFOF de Balengou	695 00 37 22
2.	TERIK HASSAN	CP MINFOF Bangangté	696 54 65 74
3.	TCHEUTCHEUT Fernand	Chef section Forêt du Ndé	696 66 17 22
4.	WAGNE TCHAPGNOUO Jules	DD MINFOF/NDE	699 58 45 80 jwagnetchap@yahoo.fr
5.	WANDA Christian	Point Focal du projet reboisement 1400 pour la Commune de Bangangté	696 43 94 24 / 671 09 38 81 taleu85@yahoo.fr
6.	TCHOUNKEU Christian	Directeur de Cabinet du Maire de Bangangté	697 38 70 56 / 679 55 19 02 christian2djeudje@gmail.com
7.	AYUK Valery	Chef ANAFOR Bangangté	670 90 96 46

Annexe 2 : Mémoire d'entente pour le contrat de subvention de l'ACFCAM avec la commune de Bangangté



**ASSOCIATION DES COMMUNES
FORESTIERES
DU CAMEROUN (ACFCAM)**

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél : (00237) 22 20 35 12 Email : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

**MEMORANDUM D'ENTENTE POUR LE CONTRAT DE
SUBVENTION DE L'ACFCAM**

N°CRIS : 2018/400-359

(le «contrat»)

Entre
Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Association sans but lucratif
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93
« Maître d'ouvrage et organisme contactant »

d'une part,

et

La Commune de BANGANGTE, Agissant au Nom du Massif Intercommunale
BANGOU/BANA /BANGANGTE.

(le « Bénéficiaire »),

d'autre part,

(les « Parties »)

Il a été convenu ce qui suit:

August 2018
Contrat ACFCAM - BANA-BANG-BANGOU

Page 1 of 4

Conditions particulières

Article 1^{er} - Objet

- 1.1 Sous réserve du quitus de démarrage de l'Union européenne, Le présent contrat a pour objet l'octroi, par l'ACFCAM, d'une subvention en vue du financement de la mise en œuvre de plantations de 1400hectaresdans la commune du massif BANA/BANGANGTE/BAPOU sous la supervision du Centre Technique de la Forêt communale dans le cadre de l'action intitulée: "Reboisement 1400". Avec l'Union européenne.
- 1.2 La subvention est octroyée au bénéficiaire aux conditions stipulées dans le présent contrat, constitué des présentes conditions particulières et des annexe qui seront mises à disposition lors de l'élaboration des plans annuels de travail.
- 1.3 Le bénéficiaire accepte la subvention et s'engage à cofinancer et à mettre en œuvre l'action sous sa responsabilité tout en respectant les procédures régissant les projets sous financement UE.

Article 2 — Période de mise en œuvre de l'action

- 2.1 Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature du document final par l'union européenne
- 2.2 La mise en œuvre commence le premier jour du mois suivant la date du premier paiement du préfinancement par l'ACFCAM.
- 2.3 La période de mise en œuvre de l'action est de 48 mois.
- 2.4 La période d'exécution du présent contrat se termine à la date de paiement du solde par l'ACFCAM organisme contactant et dans tous les cas au plus tard dans les délais fixés par le contrat liant l'ACFCAM et l'administration contractante

Article 3 — Financement de l'action¹

- 3.1 Le montant total des coûts éligibles est estimé à 80000 EUROS (Soit 52 472 000 FCFA) tel que détaillé dans le plan d'action pluriannuel ACFCAM/Commune
- 3.2 L'ACFCAM s'engage à financer un montant maximum de 80 000 EUROS (Soit 52 472 000 FCFA)
Un manuel de procédure simplifié sera mis à la disposition de chaque commune pour l'élaboration des Termes de référence et leur approbation par le CTFC ainsi que l'exécution des dépenses liées à l'action. Un compte dédié et en cofinancement sera ouvert avec chaque commune

Article 4 — Rapports et modalités de paiement

- 4.1 Les paiements sont effectués conformément aux plans de travail arrêté avec la commune et dans un compte dédié au projet avec des procédures de gestion.

Tout paiement devra requérir la non objection de l'Assistant technique qu'est le Centre technique de la forêt communale

Deux modes de financements auprès de la commune sont approuvés par l'administration contractante : Subvention directe : **60 000 EUROS (Soit 39 354 000 FCFA)**

Paiements directs ACFCAM sous la base des documents présentés par la Commune : **20000 Euros (Soit 13 118 000.FCFA)**

Le Préfinancement initial sera arrêté sur la base du Plan de travail avec la Commune. Les Préfinancements suivants se feront en fonction du calendrier d'activités et des disponibilités de fonds.

- 4.2 *Les Cofinancements propres de chaque Commune et de leurs partenaires doivent être budgétisés et identifiés dans les plans de travail arrêtés de commun accord avec le CTFC agissant au nom de l'ACFCAM*
- 4.3 *Chaque Commune Bénéficiaire doit disposer du personnel municipal avec un chef de projet dédié aux activités de reboisement.*
- 4.4 *Les Communes apportent également dans la mise en œuvre du projet des contributions en nature : Plants, Ressources humaines, logistique, etc.*
- 4.5 *L'ACFCAM et la Commune s'accorde pour une garantie sur les inéligibles concernant les subventions octroyées. Chaque commune devra obtenir auprès du FEICOM une caution de garantie pour couvrir les risques inéligibles liés à l'utilisation des fonds reçus.*

Article 5 — Adresses de contact

- 5.1 Toute communication relative au présent contrat doit être faite par écrit, comporter le numéro et l'intitulé de l'action et être envoyée aux adresses suivantes:

Pour le Maître d'ouvrage contractante

Les demandes de paiement et rapports joints, y compris les demandes de changement de compte bancaire, doivent être adressées à:

Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93

Une copie des documents mentionnés ci-dessus ainsi que de toute autre correspondance doit être adressée à:

Pour le coordinateur (le Bénéficiaire)

Commune de BANBANATE
BP : 18 Cameroun
Tél : (237) 33 4834571677602524

5.2 La vérification des dépenses sera effectuée par le Cabinet :

KPMGAfrique-Centrale
Immeuble Victoria 316 rue Victoria Bonanjo, BP 5563 Douala, Cameroun.
TEL +237 233439679/ +237 233432306 FAX: +237 233439685
S.A. d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes.
Capital Social: 100 000 000 F CFAR.C. : 028814
Contact : Patrick KANA'A : +237 694 04 19 09

Article 6 — Annexes

6.1 Les documents suivants seront annexés lors de l'élaboration des plans de travail avec chaque Commune et font partie intégrante du contrat: N° CRIS : 2018/400-359

- Annexe I : Description de l'action (y compris du cadre logique du projet et de la note succincte de présentation)
- Annexe II : Conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne
- Annexe III : Budget de l'action (Plan de Travail Annuel Budgétisé avec la Commune)
- Annexe IV : Règles en matière de passation de marchés pour le(s) bénéficiaire(s)
- Annexe V : Modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière
- Annexe VI : Modèle de rapport narratif et financier
- Annexe VII : Termes de référence pour une vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport de constatations
- Annexe VIII : Modèle de garantie financière
- Annexe IX : Modèle de transfert de propriété d'actif

6.2 En cas de conflit entre les dispositions des présentes conditions particulières et celles des annexes jointes, les conditions particulières prévalent.

7.1. Le paiement initial de préfinancement est effectué dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la demande de paiement par l'ACTFCAM.

Fait en français en trois originaux, un original remis à l'Autorité contractante, un original remis à la Commission européenne, et un au bénéficiaire.

Pour le bénéficiaire


Nom *Kelcha Coumès*
Fonction
Signature
Date

Pour l'ACTFCAM


Nom
Fonction
Signature
Date



Endossement pour Suivi par le CTFC

Nom *REMAJOU*
Fonction *Directeur*
Signature
Date



August 2018
Contrat ACTFCAM - BANA-BANG-BAPOU

Page 4 of 4